



Gestion de la mobilité : la contribution des entreprises est essentielle

Résumé de l'intervention de Claude Nicati, Conseiller d'Etat du Canton de Neuchâtel et président de la CTSO, à l'occasion de la remise du Prix de l'entreprise écomobile à Johnson & Johnson canton de Neuchâtel, Lauréat 2010

La Chaux-de-Fonds, le 4 novembre 2010

Nous effectuons en Suisse, tous modes de transports et tous motifs de déplacement confondus, 120 milliards de kilomètres par an, soit environ 15'000 kilomètres par personne et par an. Les déplacements liés au travail représentent environ le tiers de ces distances et sont effectués à raison de 65% en voiture. Et sur les trajets entre domicile et travail, il n'y a qu'une seule personne à bord dans plus de 90% des cas !

A la lumière de ces quelques chiffres, il est facile d'imaginer à quel point les plans de mobilité d'entreprise peuvent constituer un levier efficace dans la gestion de la mobilité et dans la réduction de la congestion du trafic. Les plans de mobilité d'entreprise visent en effet les objectifs suivants : plus de trajets à pied, à vélo, en transports publics et en covoiturage, moins de kilomètres parcourus en voiture.

C'est précisément pour cette raison que la Conférence des directeurs des transports des cantons de Suisse occidentale a décidé de mettre sur pied le « Prix de l'entreprise écomobile » dont le coup d'envoi a été donné en mars 2010, avec un appel lancé auprès de 5000 entreprises, institutions et collectivités publiques dans les cantons de Suisse occidentale, autrement dit dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Jura et Berne.

Au terme du délai de participation fixé à fin juin 2010, nous avons enregistré 21 dossiers de candidature dont 12 déposés par des entreprises privées et 9 par des collectivités publiques ou des institutions.

Le travail du jury s'est révélé assez délicat en raison de la qualité remarquable de la plupart des dossiers. Mais au final, c'est à l'unanimité de ses 7 membres que le jury a décidé d'attribuer le prix à l'entreprise Johnson & Johnson pour les mesures appliquées à ses sites du Locle et de Neuchâtel. Outre la qualité générale de la démarche entreprise par Johnson & Johnson, nous avons estimé que son mérite était d'autant plus grand que la typologie des déplacements de ses collaborateurs rend plutôt difficile la tâche de réduire le nombre de trajets automobile.

La direction de Johnson et Johnson a cependant relevé le défi, avec à la clef une réduction de plus de 200 voitures sur la route par jour aux heures de pointe.

Monsieur le directeur général de Johnson & Johnson dans le canton de Neuchâtel, cher Monsieur Haemmerli, je vous félicite pour votre initiative et c'est avec grand plaisir que la CTSO vous attribue le Prix de l'entreprise écomobile.